



Déclaration en matière de stratégie ERASMUS de l'IRFSS-CVL 2021-2027

La dimension internationale est l'un des fondements historiques des activités de l'Association "Croix-Rouge". Le programme Erasmus+ offre à tous les instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.

Depuis 2012, l'objectif de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix-Rouge Centre-Val de Loire (IRFSS C-VL) à travers le programme Erasmus +, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé, de promotion du développement social et professionnel, d'accompagnement des personnes dans une approche d'altérité et d'interculturalité. Cet engagement se poursuit dans la continuité des précédentes chartes en déployant des mobilités des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur (Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage).

L'ouverture à l'international est au centre des orientations stratégiques, de notre Institut, soutenue par notre Bureau Relations Internationales qui est composé des responsables des stages de chacune des filières, du responsable qualité, du responsable de la communication et du coordinateur. Le bureau travaille en collaboration avec les équipes pédagogiques des 3 filières.

En s'appuyant sur les programmes de mobilité internationales, hors UE et ERASMUS, l'IRFSS C-VL a modernisé son institut régional et ses processus pédagogiques grâce, notamment, aux échanges étudiants et salariés. Il a noué des collaborations pédagogiques entre enseignants/formateurs afin d'envisager des contenus communs de formation et partager les modalités pédagogiques mises en œuvre de part et d'autre. Toutes les contractualisations

avec des établissements médico-sociaux et universitaires ont contribué à soutenir notre processus d'universitarisation.

La mise en œuvre de ces projets étudiants et salariés, individuels ou collectifs, fait également partie intégrante du processus de formation des étudiants et des enseignants. Trois de nos filières de formation sont dorénavant intégrées à l'espace européen de l'enseignement supérieur : assistants de service social, ergothérapeutes et infirmiers.

En demandant le renouvellement, les objectifs de cette charte sont de poursuivre le programme existant, de renouveler les partenariats actuels, d'en développer de nouveaux et d'intégrer la filière puériculture dans nos échanges européens (selon la réforme à venir des études et l'inscription de cette formation dans l'enseignement supérieur). La volonté de l'IRFSS C-VL est d'offrir un choix de mobilités internationales le plus étendu possible aux étudiants. Historiquement, notre institut propose des stages optionnels hors Erasmus de courte durée ou des stages longs à l'international hors UE. Erasmus rajoute à cet éventail des périodes de stages d'une durée de deux à six mois ou des mobilités d'étude et des mobilités mixtes. Toutes ces périodes sont validées par le système universitaire de crédits européens (ECTS).

Par cette stratégie d'ouverture d'offres de mobilité, l'IRFSS C-VL permet à un maximum d'étudiants de :- Découvrir, analyser et comparer les systèmes de soins et de protection sociale des pays de l'union européenne ; - Identifier les moyens alloués (établissements publics de soins, médico-sociaux.) et la diversité des pratiques professionnelles ; - S'ouvrir à la dimension pluriculturelle dans le respect des personnes et de leurs différences, dans les pratiques de soins et l'accompagnement social ; - S'enrichir de la diversité culturelle et des réalités sociales et médico-sociales.

Concernant les mobilités des personnels enseignants, elles se développent prioritairement en fonction et en appui des offres faites aux étudiants. Ces mobilités prennent la forme de temps de formation et/ou enseignement. Elles permettent également aux tuteurs de stage de participer à ces échanges. Les mobilités des personnels des services supports sont à développer afin qu'ils participent à la modernisation des réseaux, à la mutualisation des systèmes d'information et de documentation et à l'amélioration de la qualité des procédures au service des échanges internationaux.

Cette politique offre aux salariés et tuteurs de stage différentes possibilités :

- Pour les formateurs, d'enrichir leurs pratiques formatives des expériences de leurs collègues et de développer l'innovation et la recherche en pédagogie.

- Pour les salariés des services supports : d'adapter les circuits administratifs et numériques, les processus d'enseignements à distance et de documentations internationales. Pour les tuteurs de stage : de découvrir d'autres politiques sociales et sanitaires et leur mise en œuvre dans les établissements.

La participation de notre établissement aux échanges ERASMUS fait partie intégrante de la stratégie institutionnelle depuis la signature de notre première charte. Notre ambition, dans ce renouvellement de charte est de renforcer les mobilités des étudiants et du personnel.

Depuis 2012, les actions ERASMUS et ERASMUS+ mises en place par l'IRFSS C-VL via son bureau des relations internationales, ont contribué à répondre aux objectifs annoncés dans les précédentes chartes. La progression des départs en mobilité est constante, l'institut a triplé depuis 2012 ses départs tant pour les étudiants que pour les personnels enseignants.

A partir de 2021, l'institut s'appuiera sur ce bilan avec l'ambition d'élargir les possibilités d'échanges d'abord en renforçant les relations que nous entretenons avec nos partenaires européens et ensuite en développant de nouveaux partenariats s'appuyant sur : - Des échanges entrants et sortants d'étudiants, mobilités stage ou/et étude ; - Des échanges d'enseignants, cours ou conférences entre instituts universitaires ;

- Des échanges qui s'inscrivent dans la formation permanente des salariés ; - Des interventions sur des sujets de recherche destinés à un public élargi de professionnels du secteur médico-social.

Ces actions se traduisent déjà par des accords bilatéraux avec des universités (Brighton, Madrid, Valence, Porto, Berlin) et des hautes écoles (Namur, Bruxelles et Libramont). Ils conduisent à des échanges en confiance et en réciprocité. Des conventions de stage sont aussi négociées avec des établissements publics ou privés qui deviennent des partenaires de la formation en tant que sites qualifiants. Ces échanges sont poursuivis dans la durée et nous les enrichissons de chaque nouveau projet proposé soit par un étudiant soit à l'initiative d'un enseignant/formateur, après étude de faisabilité et accompagnement par le Bureau des Relations Internationales.

Des mobilités sur des semestres sont encouragées dans les pays non-francophones en s'appuyant notamment sur la plateforme OLS pour accompagner au développement des compétences linguistiques. De plus, des unités d'enseignement sont dédiées à l'anglais pour chacune des formations ce qui est un soutien pour les étudiants souhaitant partir en mobilité durant leur cursus ou comme futurs professionnels.

Le travail de partenariat développé avec différents pays dans et hors communauté européenne, nous prépare à répondre aux défis de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche et au processus d'universitarisation des formations sanitaires et sociales. Les résultats de ces échanges sont objectivés par l'IRFSS C-VL et les mobilités plébiscitées par celles et ceux qui y ont participé.

Pour l'étudiant, le fait d'avoir mené une partie de sa formation à l'étranger, enrichit son capital d'expérience et est un facteur supplémentaire de future mobilité professionnelle. Cette expérience à l'international peut être à la fois initiatrice et objet d'une poursuite des études dans le cadre universitaire ou d'un projet professionnel à l'étranger. Les témoignages d'étudiants aux journées dédiées à l'international et les suivis proposés par l'Institut dans sa démarche qualité, la lecture des rapports des participants après la mobilité (Mobility Tool) permettent *d'observer* ces tendances. La participation aux programmes ERASMUS est noté comme un atout par les futurs étudiants de l'IRFSS CVL , perceptible notamment lors de la fréquentation aux portes ouvertes et dans les inscriptions aux sélections d'entrée dans le choix de l'établissement énoncé sur la plateforme PARCOURSUP.

Pour le formateur, une mobilité valorise et complète le processus de formation supérieure engagé dans le cadre de la stratégie de masterisation menée pour tous les instituts de formation Croix-Rouge française. Elle peut l'amener à s'orienter sur des démarches de recherche et à participer à des réseaux de connaissance européens. Le plan de formation et les inscriptions de formateurs dans ces réseaux de recherche valident ces engagements Pour l'Institut, l'ouverture à d'autres pratiques pédagogiques, d'autres pratiques professionnelles, d'autres cadres administratifs et d'autres organisations institutionnelles se traduisent par un renouvellement de ses processus pédagogiques et d'accompagnement des apprenants et des salariés. Tout cela se traduit dans les projets d'établissement et de chaque filière, ainsi que dans la communication institutionnelle. Notre participation au programme ERASMUS+ a des effets directs et mesurables sur l'IRFSS C-VL :

- Utilisation d'outils innovants ;

- Analyse approfondie des habitudes de vies dans d'autres contrées ; - Utilisation de pratiques pédagogiques innovantes ; - Découverte puis développement de champs d'intervention non traditionnels en France ; - Développement pour les formateurs de nouveaux intérêts d'enseignement et de recherche ; - Échanges de pratiques et de cours avec les formateurs européens accueillis lors d'enseignement.

L'IRFSS C-VL développe également des partenariats avec différents acteurs locaux engagés dans le programme ERASMUS+ (la maison de l'Europe, le Bureau Information Jeunesse,

l'Université de Tours, le Conseil régional, Tours-métropole, les autres instituts de formation de la région...).

Contact : international.cvdl@croix-rouge.fr